



Réserve Naturelle HAUTS DE CHARTREUSE

La réglementation

art. L.332-3 et R332-69, R 332-70, R 332-71 du Code de l'Environnement ;
art. du Décret n° 97-905 ; art.1 de l'Arrêté Préfectoral n°2007-1967



Il est interdit

- d'abandonner ou déposer des débris ou tout produit,
 - de quelque nature qu'ils soient.
- de troubler la tranquillité des lieux,
 - en utilisant un instrument sonore ;
 - en criant si cela peut provoquer un dérangement de la faune.
- de faire des inscriptions,
 - quelque soit le support : arbre, roche, bâtiment...
 - quelque soit le moyen : gravure, feutre, peinture, plaque commémorative...
 - sauf celles qui sont nécessaires à l'information du public ou aux délimitations foncières ;
 - les inscriptions à vocation de balisage, en dehors du plan de circulation de randonnée pédestre défini par l'arrêté préfectoral n°2007-1967, sont également strictement interdites. Il en est de même sur les itinéraires inclus dans le plan de circulation où seul le balisage officiel est autorisé.

En pratique

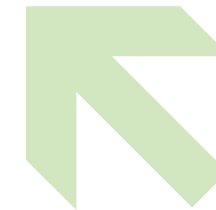
- Il n'y a volontairement pas d'endroit destiné à accueillir des déchets sur la Réserve Naturelle. A une époque de surabondance des déchets, il est aujourd'hui de la responsabilité de chacun de les prendre en charge.
- Coquilles d'œufs, peaux d'oranges, mégots de cigarettes, autant de « petits détails » peu agréables pour qui arrive sur un col ou un sommet après une longue marche !
- Quand vous débouchez sur un col ou une crête, calme et discrétion seront vos meilleurs atouts pour faire de belles observations de la faune.
- Au cœur des vallons des Hauts de Chartreuse, nous sommes à l'abri des bruits de l'automobile : profitons-en !
- Il est du seul rôle de la Réserve Naturelle, du Conseil général et de la Fédération Française de Randonnée Pédestre d'assurer le balisage des sentiers, selon des normes strictes et un plan de circulation officiel et concerté. Le balisage sauvage est potentiellement dangereux pour les autres usagers.

Textes : Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse / Patrick Gardat • Mise à jour : Janvier 2011 • Illustrations : Alban Lamusse • Création graphique : lacuisseedemel.com



Guide de la réglementation

Déchets, inscriptions, bruits



↘ Prendre en charge ses déchets



Les déchets, quels qu'ils soient, impliquent une pollution visuelle, mais aussi organique ou chimique et sont donc incompatibles avec le respect du site, des paysages et du milieu naturel. Les nombreuses fissures et gouffres des Hauts de Chartreuse ont été pendant des décennies des « oubliettes » inappropriées pour des déchets de toute sorte. Sous l'égide de la Réserve Naturelle, plusieurs tonnes de détritiques ont été extraits avec l'aide de nombreux bénévoles, puis difficilement évacués par hélicoptère ou à dos d'âne. Ces gouffres et fissures naturelles sont pourtant le chemin naturel de l'eau alimentant les hameaux et villages en contrebas.

Les déchets végétaux, souvent considérés à tort comme facilement biodégradables, ne sont pas non plus souhaitables. Certaines épluchures épaisses (orange, banane), se dégradent très lentement en altitude. Très riches en éléments minéraux peu présents en montagne, ceux-ci peuvent être à l'origine d'un apport organique anormal pour la composition chimique d'un sol pauvre ou une petite zone humide de montagne. De plus, il ne s'agit pas forcément d'une nourriture appréciable et adaptée pour la faune sauvage.

D'autres déchets peuvent constituer des pièges mortels pour la faune, comme les bouteilles de verre pour les micromammifères, par exemple.

↘ Écoutons la nature...

Les Réserves Naturelles sont aussi des espaces destinés à favoriser l'observation et le contact avec la nature en utilisant tous ses sens. La quiétude des lieux est indispensable à la tranquillité de la faune et optimise grandement nos possibilités d'observation. Elle permet aussi aux nombreux visiteurs de pouvoir profiter pleinement du site sans gêne mutuelle.

↘ Pas de traces de notre passage !

Une des richesses des Hauts de Chartreuse tient dans le sentiment de solitude et d'espace sauvage qu'on peut encore y trouver lorsqu'on le parcourt. Ce lieu tranche avec nos espaces de vie quotidiens largement codifiés et urbanisés. Laisser des traces, des inscriptions, des graffitis sur les arbres, la roche, les bâtiments est toujours une atteinte à l'intégrité, l'esthétique, l'esprit des lieux de ce site exceptionnel et risque de totalement le banaliser. Certaines marques de peinture, notamment sur des pans rocheux qui représentent un patrimoine paysager unique, sont irréversibles !

